

Extrait du registre des délibérations**2026 – 10 – 04**

Décision du 8 octobre 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **8 octobre** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	8 octobre 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 28 Votants : 32 (4 pouvoirs)
Présents	Châteaugiron : François BRISSIER, Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Bénédicte PINARD, Christophe REBULARD. Domloup : Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. Noyal-sur-Vilaine : Emmanuel CASADO, Sébastien COQUELIN, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. Piré-Chancé : Dominique DENIEUL, Martine JOUANNET. Servon-sur-Vilaine : Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Olivier BODIN (pouvoir à Schirel LEMONNE), Géraldine HARNOIS-MARTIN (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Patricia CASSONNET (pouvoir à Martine JOUANNET), Rozanne JAMAIN (pouvoir à Dominique MARCHAND).
Absents	Catherine TAUPIN, Victor CORREIA, Jean-Benoît DUFOUR.
Secrétaire de séance	Nadège GASPARETTO

Les Portes de Bretagne 2 : validation de l'AVP

Dominique DENIEUL indique que le Pays de Châteaugiron Communauté porte le projet d'aménagement de la ZAC « Les Portes de Bretagne 2 » à Servon-sur-Vilaine en tant que site stratégique pour le développement économique. Ce projet est inscrit au SCoT du Pays de Rennes ainsi que dans le projet de territoire 2022-2027 et le schéma de développement économique du Pays de Châteaugiron Communauté.

Les études préalables et la concertation préalable ont débuté en 2020. Par délibération du 18 juin 2026, le Conseil Communautaire a créé la ZAC « Les Portes de Bretagne 2 » à Servon-sur-Vilaine.

Le Conseil Communautaire du 13 novembre 2025 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics et maîtrise d'œuvre coordonnateur de la ZAC au cabinet DCI Environnement (Quimper – 29) pour un montant de 358 300,00 € HT dont 132 000 € HT pour la mission de MOE des espaces publics soit 3.77% des travaux d'espaces publics estimés à 3.500 000€ HT.

Le cabinet DCI Environnement a rendu les études AVP « Avant-Projet » en septembre 2026. Le projet d'aménagement vise à réaliser un parc d'activités qualitatif permettant d'accueillir 22 lots d'activités artisanales et 3 macro-lots d'activités mixtes soit 20,8 ha commercialisables et 4.3ha d'espaces publics.

Le projet apporte une attention particulière à l'intégration paysagère du projet dans son environnement par :

- la plantation de haies bocagères en lisière de la ZAC, le long de la voie principale et au cœur de la zone artisanales et de haies libres sur les voies secondaires,
- la préservation de 2 zones humides à l'Est avec renforcement des bosquets,
- et une gestion intégrée des eaux pluviales en zéro rejet à la centennale.

Des cheminements dédiés aux modes actifs seront aménagés pour desservir l'ensemble de la ZAC et le long de la rue des Barres.

Enfin, le projet intègre la requalification de la rue des Barres en double sens poids-lourds avec continuité cyclable ainsi que l'aménagement d'un giratoire au croisement entre la sortie de la RN 157 « Les fossés » et la rue des Barres afin d'assurer la desserte de la ZAC.

Le projet phase AVP est présenté en **annexe**. Le montant des travaux d'espaces publics est de 4 850 968,87 € HT. L'augmentation du coût prévisionnel des travaux est due principalement à l'actualisation du chiffrage (réalisé initialement en 2021) ainsi qu'à l'intégration du réaménagement de la rue des Barres et du giratoire à la sortie de la RN 157.

Le démarrage des travaux est prévu en 2028 à l'issue des procédures réglementaires requises (déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, dossier de réalisation de la ZAC, Dossier Loi sur L'Eau, dossier de compensation agricole).

Le marché de maîtrise d'œuvre prévoit une actualisation des honoraires de la mission de « *maîtrise d'œuvre espaces publics* » sur la base du montant des travaux d'espaces publics chiffré à l'AVP.

Montant prévisionnel des travaux	3 500 000,00 €
Taux d'honoraires pour la mission MOE des espaces publics	3,77%
Honoraires mission MOE des espaces publics	132 000,00 €

Montant des travaux actualisé à l'AVP	4 850 968,87 €
Taux d'honoraires pour la mission MOE des espaces publics	3,77%
Honoraires mission MOE des espaces publics actualisés	182 950,83 €
Evolution	50 950,83 €

Les honoraires de maîtrise d'œuvre des espaces publics actualisés sur la base de l'AVP s'élèvent ainsi à 182 950.83 € HT (soit +50 950.83 € HT).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider le projet d'aménagement du parc d'activités « Les Portes de Bretagne 2 » dans sa phase AVP,
- ✓ de valider le coût prévisionnel actualisé des travaux d'espaces publics et des honoraires de maîtrises d'œuvre,
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,
Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,
Nadège GASPARETTO